Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_08-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le premier octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUVEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Justine ROBIN, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ)

Secrétaire de séance : Loreena CHAUVEAU-BELOT

01/10/2026-08	**RH – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU le Code Général de la fonction publique (notamment l'article L.313-1 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant) ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
VU le tableau des effectifs actuel de la collectivité ;

Madame le Maire expose la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe suite un avancement de grade à l'ancienneté, poste à temps non complet (32h), à compter du 1er novembre 2026.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet (32h), à compter du 1er novembre 2026,**
- **CONSERVE l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (32h) dans l'attente de la nomination effective de l'agent au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe ;**
- **MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_08-DE

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DURÉE DU TRAVAIL
1	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Temps non complet : 17h30
1	ATSEM principal de 1ère classe	Temps complet
1	ATSEM principal de 2nde classe	Temps complet
2	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2nde classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Temps non complet : 32h
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet : 32h
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet : 9h

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS

Le secrétaire de séance,
Loreena CHAUVEAU-BELOT

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 2 octobre 2026
Le Maire,
Claudine LUCAS